



PÉDOPSYCHIATRIE : NON AU TRI DES ENFANTS !

En Nouvelle-Aquitaine, 29 centres médico-psycho-pédagogiques devraient être reconvertis en plateformes de diagnostic précoce pour l'autisme. Ce projet laisserait sur le carreau 60 000 enfants en difficultés psychologiques et psychiques. Le constat était déjà unanime et la dégradation du système de santé reconnue.

À la suite des restrictions qui ont frappé l'hôpital depuis des lustres, il est de notoriété publique que la psychiatrie est naufragée, ayant souvent servi de variable d'ajustement à des politiques gestionnaires par trop aveugles. En son sein, les manques les plus criants concernent la pédopsychiatrie, « déshéritée parmi les déshéritées ».

La pandémie est passée par là, avec sa dérégulation de nos vies confinées. Elle a mis en évidence, en les exacerbant, tous les écueils que peuvent rencontrer tant de jeunes, pris dans des contextes inédits, incertains et anxiogènes.

Les équipes de psychiatrie sont familiarisées avec ces difficultés : au sein de structures débordées, elles les accueillent tous les jours et constatent leur incidence croissante. Les troubles anxieux modérés mais aussi sévères, les phobies (dont la phobie scolaire), les addictions les plus diverses, les troubles alimentaires, les difficultés d'apprentissage peuplent nos salles d'attente.

Depuis plusieurs années, on note la multiplication des dépressions, jusqu'alors rares, du jeune enfant (soulignée par l'OMS) et l'apparition de plus en plus précoce des signes de ce qui pourrait devenir des psychoses graves de l'adulte, schizophrénie ou troubles bipolaires.

C'est aussi vers la psychiatrie, sanitaire comme médico-sociale, que sont orientés les enfants suivis par les services sociaux (ASE), pris dans des parcours existentiels chaotiques alternant institutions diverses, foyers de vie et familles d'accueil et qui présentent de graves troubles de l'attachement et de la personnalité.

L'ensemble de ces complications rencontrées par les jeunes confronte les équipes chargées

de les recevoir en CMP comme en CMPP⁽¹⁾ à des situations plus que tendues dans lesquelles les professionnels tentent, malgré l'exiguïté de leurs moyens, de prioriser les cas les plus urgents tout en assurant les soins médico-psychologiques de tous.

► RUPTURES DE SOINS EN CASCADE

C'est dans ce contexte de pénurie que l'Agence régionale de santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine présente actuellement un plan de reconversion de ses 29 CMPP qui les transformerait en plateformes de diagnostic précoce pour l'autisme.

On sait que, dans ce type de troubles, plus le diagnostic est précoce, plus les possibilités d'aide sont larges. Il est indispensable de démarrer tôt la prise en charge pour soulager les proches et initier un parcours de vie le plus acceptable possible pour ces enfants. Que cela nécessite un réel effort de l'Etat, malgré les succès toujours relatifs des plans autisme depuis quinze ans, est une évidence.

Il n'en reste pas moins que ce projet a été élaboré par l'ARS sans concertation aucune ni avec les professionnels ni avec les populations des territoires concernés et leurs élus. La brutalité de la démarche est inédite et va engendrer des ruptures de soins en cascade : certaines équipes ont ainsi été « sommées » de mettre fin aux traitements de leurs actuels patients dans un délai... de trois mois !

Que fait-on des 60 000 enfants suivis pour des difficultés psychologiques et psychiques et qui disposaient, sur l'ensemble de la région, de traitements pluridisciplinaires de proximité, accessibles à tous et pris en charge par l'Assurance-maladie ? Que fera-t-on de ceux, tout aussi nombreux, qui attendent un début de traitement ?

⁽¹⁾ CMP : centre médico-psychologique (gestion hospitalière), inscrit dans le secteur sanitaire. CMPP : centre médico-psycho-pédagogique (gestion associative), inscrit dans le secteur médico-social.



Dans le « cahier des charges » imposé aux CMPP, l'ARS évacue la question, les taxant sans plus de forme de « cas légers » et les renvoyant soit vers un secteur libéral quasi inexistant, soit vers les structures d'aide des écoles (Rased) démantelées depuis plusieurs années et inadaptées à ce type de prise en charge.

Un des CMPP de la région est même fermé et ses moyens redéployés en d'autres lieux, pour diagnostiquer d'autres pathologies et une autre population... les familles locales apprécieront.

► DES JEUNES DEVENUS INVISIBLES

Tous les enfants méritent nos soins ! Comment expliquer qu'une majorité d'enfants se retrouvent ainsi abandonnés, au profit d'autres jeunes, minoritaires, mais porteurs de troubles plus « ciblés » ? La réponse est probablement

à chercher dans leur manque de lisibilité pour les pouvoirs publics. Par la grande variété des pathologies concernées, par le peu d'action collective les soutenant, les jeunes présentant des troubles psychiques pourtant invalidants sont devenus des invisibles, notamment aux yeux du secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées.

C'est à la République de ne pas discriminer entre ses enfants, surtout quand ils ont besoin de son soutien actif.

C'est la mission de l'Etat et de ses représentants, en concertation avec professionnels, associations, populations et élus de ne pas déshabiller les uns pour tenter de vêtir les autres, et en dernier ressort de n'en laisser aucun « sur le carreau ».

►► **POUR LE RETRAIT DU NOUVEAU CAHIER DES CHARGES DES CMPP DE L'ARS DE NOUVELLE AQUITAINE**

►► **POUR LE MAINTIEN DES MISSIONS DES CMPP**

►► **POUR L'EGAL ACCÈS AUX SOINS DES ENFANTS**

APPEL À RASSEMBLEMENT
LE VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020

(dans le respect des gestes barrières)

►► **PARIS** - devant le Ministère de la Santé (14 Avenue Duquesne, 7^{ème}) à **9H00**
à l'occasion de la journée d'étude sur l'autisme

►► **BORDEAUX** - devant l'hôtel Ibis Centre Mériadeck (35 cours du Maréchal Juin) à **13H30**
au moment où se tiendra une réunion décisive organisée par l'ARS sur les modalités de mise en œuvre du cahier des charges

www.non-au-tri-des-enfants.fr